

10 Faits divers & Justice

Association de malfaiteurs à Makokou

Un maton agressé par deux délinquants

SCOM  
Libreville/Gabon

Les révélations faites par Linc Bwametanga et Brunel Odeba-Ngolo lors de leur audition au commissariat de police de Makokou donnent froid dans le dos. Ils auraient, en effet, avoué aux limiers qu'ils ont reçu mission d'en finir avec les agents des forces de sécurité et de défense en service dans la localité.

PACÔME Ikambazokou, un agent stagiaire de la sécurité pénitentiaire, a été la cible d'une attaque, dans la nuit du mercredi 3 avril, à Makokou. Les agresseurs, identifiés comme Linc Bwametanga, 29 ans, et

Brunel Odeba-Ngolo, 24 ans, tous deux Gabonais, ont été neutralisés par les éléments du commissariat de police du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo, avant d'être placés par un juge d'instruction sous mandat de dépôt à la prison centrale, pour association de malfaiteurs.

Le jour des faits, en se rendant à Zoatab, un quartier chaud de la ville située sur les bords de l'Ivindo, Ikambazokou est loin de se douter qu'il court un grave danger. D'après une source proche du dossier, cette recrue, qui achève sa formation, mettra à profit cette journée du 3 avril pour effectuer quelques emplettes, histoire de s'approvisionner en produits alimentaires.

Mais, alors que l'agent fait ses courses, il est pris à partie par deux individus.



Photo : D.R

Brunel Odeba-Ngolo (g) et Linc Bwametanga Makambo.

Armés d'armes blanches, Bwametanga et Odeba-Ngolo lui intiment l'ordre de n'opposer aucune résistance. Craignant pour sa vie, le jeune maton se laisse naturellement faire. **ÉLÉMENTS À CHARGE.** Après lui avoir fait les poches, les deux délin-



Photo : J.F.MAROLA / L'Union

Vue partielle de Zoatab, où a eu lieu l'agression.

quants prennent la poudre d'escampette avec un butin constitué d'une somme de 16 000 francs et d'un téléphone portable. Alertés quelques minutes plus tard, les éléments du commissariat de police de Makokou se rendent aussitôt sur les lieux. Une rafle dili-

gentée dans le quartier Zoatab, avec le précieux concours de leurs indic disséminés dans la zone, permet aux limiers de neutraliser les présumés braqueurs, le dimanche 8 avril. Soit cinq jours après les faits.

Au cours de l'interroga-

toire au poste de police, les deux suspects ont fait des déclarations qui donnent froid dans le dos. En effet, selon un Officier de police judiciaire (OPJ), ils auraient révélé avoir reçu mission d'ôter la vie aux agents des forces de sécurité et de défense en service dans le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Pourquoi ? On n'en saura pas plus.

Toujours est-il que la direction des investigations du commissariat de police de Makokou a ordonné le déferrement des deux acolytes devant le parquet. Après audition, le juge d'instruction les a inculpés pour association de malfaiteurs, puis a décidé de leur incarcération à la maison d'arrêt, le mercredi 11 avril. Ils y attendent désormais leur procès.

Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada/Cinquième audience aujourd'hui

L'examen des pièces comptables de l'UCET au menu

JNE  
Libreville/Gabon

BLAISE Wada sera, pour la cinquième fois aujourd'hui, dans le box des accusés pour être entendu dans le cadre du procès intenté contre lui par le Ministère public et l'État gabonais, pour détournements de deniers publics s'élevant à 1,765 milliard de francs.

A l'ordre du jour de cette 5e comparution, l'examen des pièces comptables de l'Unité de coordination des études et des travaux (UCET) pendant la période que Wada présidait aux destinées de cet organisme chargé de la gestion des fonds issus des prêts octroyés par les bailleurs de fonds internationaux au Gabon, pour la réalisation

des travaux d'aménagement des bassins versants de Libreville.

L'instruction à charge et à décharge pourrait dévoiler de nouveaux éléments susceptibles de mettre ou non en péril la version de Blaise Wada, qui a toujours nié le détournement de deniers publics dont on l'accuse.

L'on se souvient que l'étau s'était resserré jeudi dernier autour du mis en cause, à l'issue de la quatrième audience de son procès débuté le 15 mars dernier au Palais de justice de Libreville. En effet, le témoin Thierry Demba, à qui l'ancien coordonnateur général de l'UCET avait offert d'importants marchés publics de gré à gré quand il était aux affaires, a avoué qu'il avait généreusement récompensé son bienfaiteur pour services rendus. Des services dont Wada re-



Photo : F. M. MOMBO

L'accusé Blaise Wada s'expliquant devant la Cour.

connaît effectivement l'existence.

Mais Demba et lui soutiennent qu'il ne s'agissait nullement de rétro commissions, le premier affirmant qu'il l'a fait de bonne foi, parce que quand quelqu'un vous a fait du bien, il faut savoir le récompenser, et Wada jurant

que leur amitié a dépassé le simple cadre de travail.

**INVESTIGATIONS.** Seulement voilà : en poursuivant ses investigations, la Cour criminelle spéciale a découvert que les comptes personnels de Blaise Wada et ceux de sa SCI Bakousou avaient été approvisionnés à coups de

plusieurs millions de francs, entre fin 2015 et 2016, et l'ancien coordonnateur général de l'UCET a réalisé durant la même période des investissements considérables.

D'où cette réaction du président de la Cour, Paulette Akolly : « Vous gagnez 13 millions de francs par mois certes. Mais un fonctionnaire normal peut-il verser régulièrement autant d'argent aussi bien dans ses comptes personnels que dans ceux de sa SCI Bakousou et investir autant d'argent pour acquérir des biens ? ». L'accusé a eu beaucoup de mal à répondre à cette question.

Me Moutsinga, conseil de l'État a, lui trouvé la réponse : « Par des systèmes de rétro commissions, Blaise Wada a utilisé des montages pour détourner l'argent de l'État. »

Mais l'avocat de l'accusé, Me Martial Dibangoyi Loundou, se veut nuancé, du moins si l'on en croit les propos ci-après, qu'il a tenus sur une chaîne de télévision locale il y a quelques jours: « Les déclarations des témoins à la barre ne figurent pas dans le dossier d'accusation. On ne peut donc pas dire que les éléments à charge présentés à la barre sont fondés ou pas. Notre adversaire ce n'est pas la Cour, mais l'Etat gabonais et le parquet général. La Cour est là pour arbitrer l'instruction à charge et à décharge. Pour l'instant, il n'y a pas de preuves irréfutables qui prouvent que notre client a détourné des deniers publics. C'est lors des plaidoiries qu'on va savoir si les accusations portées contre lui sont fondées ou pas. »

Justice populaire à Lalala-à-droite

Surpris nu dans une habitation, un homme tabassé à mort

AEE  
Libreville/Gabon

LANDRY Begnet, un homme de 45 ans, de nationalité gabonaise, a trouvé la mort dans la nuit du 5 avril dernier, à Lalala-à-droite, suite à un lynchage populaire dont il a fait l'objet de la part d'un groupe de personnes surchauffées.

La victime aurait été surprise au domicile de Wilfried Bekale Bikang, 44 ans, à 3 heures du matin, tout nu. Ce dernier dit n'avoir pas

eu d'autre choix que d'alerter quelques membres de sa famille et le voisinage, paniqué qu'il était par une telle présence. Soupçonnés d'être les principaux auteurs de ce meurtre, Wilfried Bekale Bikang, André Hans Bikang, 28 ans et André Bikang, 53 ans, membres d'une même famille, ont été interpellés par la police judiciaire.

Bekale Bikang raconte: « Il était environ 3 heures du matin. Pendant que je dormais (...), j'ai entendu un bruit venant du salon. Lorsque je suis sorti (...), j'ai trouvé un homme totalement nu, debout. Je lui ai posé la question de savoir



Photo : Abel Eyeghe

Les trois membres de la famille soupçonnés d'être les principaux auteurs du lynchage populaire qui a conduit à la mort Landry Begnet, à Lalala-à-droite.

ce qu'il fait chez moi à une heure avancée de la nuit. Il

ne m'a donné aucune réponse convaincante. Avec

l'insécurité grandissante à Libreville en ce moment, j'ai eu peur. J'ai demandé à ma petite amie de fermer la porte de la chambre à clé. Et moi, je suis sorti rapidement de la maison pour alerter les autres. Tout en fermant la porte du salon derrière moi. Mon neveu qui gère un bar à côté de la maison, est arrivé en renfort avec les gens. L'inconnu qui s'est réfugié dans la salle de bain, a commencé à être tabassé dans mon salon. »

Wilfried poursuit en expliquant que la victime a été tirée dehors par la foule, puis qu'elle a été ligotée avant d'être rouée de

coups à nouveau. Ce lynchage n'aurait cessé que lorsque Landry Begnet a commencé à agoniser. Quelques personnes ont finalement eu la présence d'esprit d'alerter la police. Regrettant ce qui est arrivé, Wilfried Bekale Bikang souligne que l'objectif n'était pas d'en arriver là. « Lorsque j'ai surpris ce monsieur dans ma maison, j'ai alerté les gens pour qu'on puisse le maîtriser dans un premier temps, avant de le remettre entre les mains des forces de police. Mais malheureusement, cela n'a pas été le cas », se désole-t-il.